



CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : BOUSQUET Jean-Luc

Structure : SCAV LA FONTESOLE

Adresse : 16 BD JULES FERRY – 34320 FONTES

Téléphone : 04 67 25 14 25

Email : communication@fontesole.fr

Site internet : <https://www.lesvigneronsdefontes.fr>

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : FONTES

Signature et cachet :

La Fontesole
Sté COOPÉRATIVE de VINIFICATION
34230 FONTES
02 67 25 14 25

Le : 28/03/22



**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : FLACHE LUC

Structure : SCA L'ESTABEL

Adresse : 20 route de Fontès - 34800 CABRIÈRES

Téléphone : 04.67.88.91.60 Email : contact@estabel.fr

Site internet : www.estabel.fr

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

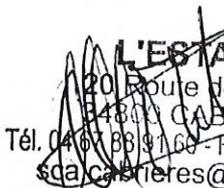
Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Cabrières

Signature et cachet :


L'ESTABEL
20 Route de Fontès
34800 CABRIÈRES
Tél. 04 67 88 91 60 - Fax 04 67 88 00 15
sca.cabrieres@wanadoo.fr

Le : 28/03/22



CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HÉRAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : TABAR Hervé

Structure : Domaine de Bellefontaine

Adresse : Bellefontaine 34 800 Lieuran Cabrières

Téléphone : 06 71 05 91 07

Email : h.tabar@wanadoo.fr

Site internet : domaine-de-bellefontaine.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Lieuran Cabrières

Le : 01/04/2022

Signature et cachet :

Domaine de Bellefontaine



CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HÉRAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : LOYAU Marie

Structure : DOMAINE DE LA DOURBIE

Adresse : ROUTE D'ASPIRAN

Téléphone : 04 67 44 45 82

Email : marie@ladourbie.fr

Site internet : www.ladourbie.fr

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...),
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : CANET

LA DOURBIE SAS

Domaine de la Dourbie 1127 39100 CANET

741 08 67 44 45 82 - 04 67 44 45 84

SIRET 520 142 00017

TVA Intracommunautaire : FR41 448 820 142

Le : 01/04/2022

Signature et cachet :



CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : VASSAS VICTOR

Structure : DOMAINE DE L'ARGENTEILLE.

Adresse : 171, CHEMIN DE LABIRAS, 34725 ST FELIX DE LODEZ

Téléphone : 04 67 88 29 90

Email :

CONTACT@DOMAINEDELAGENTEILLE.FR

Site internet :
www.domainedelargenteille.fr

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : St Félix De Lodez Le : 28/03/2022

Signature et cachet :

SCEA DMNE DE L'ARGENTEILLE

171 Chemin de Labiras

34725 ST FELIX DE LODEZ

contact@domainedelargenteille.fr

Tel : 04 67 88 29 90



CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Bilhac Vincent

Structure : Domaine de l'Aster

Adresse : 20 Route de Clermont

Téléphone : 079.52.68.14.91

Email : domainedelaster@gmail.com

Site internet : www.domaine-aster.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Peret

Le : 26/03/2022

Signature et cachet :

CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR DE FRANCE »



Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Vaz de Sousa Delphine Raymond Vincent

Structure : SCEA Raymond et Fils Domaine Bois Bories

Adresse : Les Bories 149 rue du puits communal

Téléphone : 06 61 57 64 08
domaineboisbories@orange.fr

Email :

Site internet : www.domaineboisbories.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Clermont l'Hérault

Le : 20 avril 2022

Signature et cachet : Vaz de Sousa Delphine - Vincent Raymond

SCEA RAYMOND & Fils
DOMAINE BOIS - BORIES
Les Bories
34800 CLERMONT-L'HÉRAULT
06 61 57 64 03 - 06 80 95 41 44





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : BONAFE ADRIEN

Structure : FONJOYA DELTA – CAVEAU ST FELIX

Adresse : 21 bis AVENUE MARCELIN ALBERT – 34725 – Saint Félix de Lodez

Téléphone : 04.67.96.60.61

Email : adrien.bonafe@fonjoya.com

Site internet : www.fonjoya.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Saint Saturnin de Lucian

Le : 20/04/2022

Signature et cachet :





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom]: *GROS Patrice*

Structure: *Mas René Guilhem*

Adresse: *1143 Chemin de la Faïence*

Téléphone: *06 75 66 04 62* **Email:** *patrice.gros@lino.fr*

Site internet: *www.masrenequilhem.com*

Filière: Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : *Clermont l'Herault*

Le: *27 mai 2022*

Signature et cachet :





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : FILLON sébastien

Structure : domaine le clos du serres

Adresse : route du viala les condamines 34700 saint jean de la blaquièrre

Téléphone : 0688359007

Email : contact@leclosduserres.fr

Site internet : www.leclosduserres.fr

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

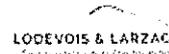
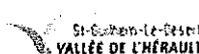
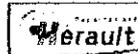
- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : st jean de la B **Domaine le Clos du Serres**

Le : 30/03/2022

Signature et cachet :
Route du Viala les Condamines
34700 St Jean de la Blaquièrre
Tél. : 06 85 36 43 79
Fax : 04 86 17 23 86



**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR DE FRANCE »**



Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : ROSSIGNOL Renaud
Structure : Domaine de Ferrussac
Adresse : Domaine de Ferrussac 34 520 La Vaquepre
Téléphone : 06 95 15 33 45 Email : domaine@ferrussac.fr
Site internet : www.ferrussac.fr
Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

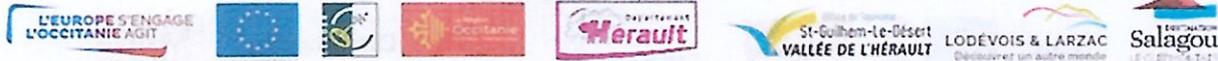
Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Ferrussac Renaud ROSSIGNOL - Elevéur Vigneron Le : 12.04.22

Signature et cachet : 34520 La Vaquepre et St Martin de Castrie
 Tél : 06 95 15 33 45
 Mail : renaud@ferrussac.org
 Direct 814 312 749 00024



CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : ZERNOTT Delphine
Structure : Domaine du Pas de l'Escalette
Adresse : 34700 POUJOIS
Téléphone : 0467961342 Email : contact@pasdelescalette.com
Site internet : www.pasdelescalette.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à :

Poujois

DOMAINE DU PAS DE L'ESCALETTE

Le : 4/05/2022

Signature et cachet :



**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HÉRAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : COMPAN Patrick

Structure : SCA Vignerons de Pégairolles

Adresse : rue de la mairie 34700 PÉGAIROLLES DE L'ESCALETTE

Téléphone : 06 22 39 63 59

Email : vigneronspagairolles@gmail.com

Site internet :

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Pégairolles de l'Escalette

Le : 15/04/22

Signature et cachet :

Les vignerons de Pégairolles
34700 Pégairolles de l'Escalette
Tél. : 04 67 440 993





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Bernard PALLISE

Structure : CASTELBARRY

Adresse : 5 place François Villon 34150 MONTPEYROUX

Téléphone : 04 67 96 61 08

Email : b.pallise@castelbarry.com

Site internet : www.castelbarry.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

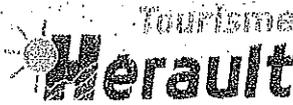
Fait à : Montpeyroux

Le : 25 avril 2022

Signature et cachet :



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HÉRAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : **MOBEL Philippe**

Structure : **SAS Capion**

Adresse : **Chemin de Capion, château capion 34150 Gignac**

Téléphone : **06 19 01 10 31**

Email : **contact@chateau.capion.com**

Site internet : **www.chateau.capion.com**

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

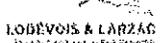
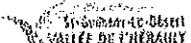
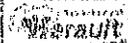
Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...),
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : **Gignac**
SAS CAPION
Chemin de Capion
34150 GIGNAC
Tél : 06 19 01 10 31
contact@chateau.capion.com
SIRET : 894 300 14
RC Montpellier 824 510 894

Le : **19/03/2022**





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Vianney Castan

Structure : Domaine Viticole

Adresse : Lieu-dit Château Saint-Jean d'Aumières

Téléphone : 04 67 40 00 64

Email : contact(at)sjcanstan.com

Site internet : <https://saintjeandaumieres.com/>

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Gignac

Le : 11/02/2022

Signature et cachet :



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : D'Albenas Geoffroy

Structure : Chateau Bas d'Aumelas

Adresse : Chateau Bas, 34230 Aumelas

Téléphone : 04.30.40.60.29

Email : contact@chateaubasaumelas.fr

Site internet : <https://chateaubasaumelas.fr/>

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Aumelas

Le : 12/02/2022

Signature et cachet :

Vignobles d'ALBENAS
88221036648



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales





CONVENTION PARTENARIALE
 LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
 DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HÉRault »



Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

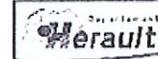
Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Marie-Hélène Deltort
 Structure : domaine de Rieussec
 Adresse : route d'Aniane 34150 Gignac
 Téléphone : 0467575411 Email : domaine.rieussec@gmail.com
 Site internet : domaine-de-rieussec
 Filière : Site Caveau Hébergement Restaurant Activité jardins
 Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

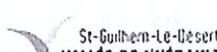
- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Rieussec le 1 mai 2022
 Signature et cachet : 

Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
 L'Europe investit dans les zones rurales





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : philippe peytavy

Structure : CLOS DE L'AMANDAIE

Adresse : 8 ROUTE DE MONTPELLIER 34230 AUMELAS

Téléphone : 06 86 68 08 62

Email : closdelamandaie@free.fr

Site internet : www.closdelamandaie.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : aumelas

Le : 10/02/2022

Signature et cachet :

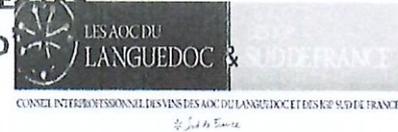
Clos de l'Amandaie
Route de Montpellier
34230 AUMELAS



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**



Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Le soussigné (e) [Nom, prénom] : THILLAYE DU BOURAY Isabelle

Structure : Domaine de Pelican

Adresse : 36150 GIGNAC

Téléphone : 0622254319

Email : info@domainedepelican

Site internet : www.domainedepelican.fr

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à :

Gignac

Le :

25/02/2022

Signature et cachet :



**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : FAGES EUSABETH

Structure : DOMAINE DE PUILACHER

Adresse : 70, Avenue NOTRE DAME DE ROUVIEGE 34230 PUILACHER

Téléphone : 0662067233 Email : contact @ domaine depuilacher.fr

Site internet : www.domainedepuilacher.fr

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à :

Puilacher

Le : 28 Mars 2022

Signature et cachet :

E. Fages

SCEA DOMAINE DE PUILACHER

34230 PUILACHER - FRANCE

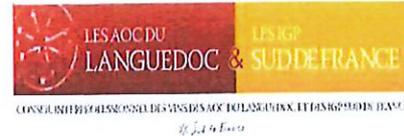
Tél./Fax : +33 (0)4 67 96 72 33

Siret : 422 488 890 00019 S.A.P.E. 1247

TVA Intra FR 80 422 488 896 00019

LODEVOIS & LARZAC
Découvrez un autre monde





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Mme BOURDON Emilie

Structure : Domaine des Conquêtes

Adresse : 220, Chemin des Conquêtes – 34150 ANIANE

Téléphone : 09.71.44.92.48

Email : domainedesconquetes.vin@outlook.fr

Site internet : www.domainedesconquetes.fr

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

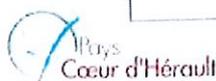
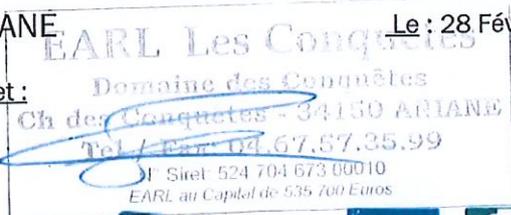
Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : ANIANE Le : 28 Février 2022

Signature et cachet :



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : ESTIVAL Mélanie
Structure : Gaeo Domaine La Voûte du Vertueus
Adresse : 15 Rue descente des poutal
 34 150 St Guilhem - le - désert
Téléphone : 04 67 57 45 90 Email : lavoûte.du.vertueus@gmail.com
Site internet : www.lavoûte.du.vertueus.com

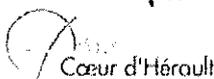
Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

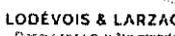
- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : St Guilhem le désert Le : 08-03-2022
Signature et cachet :



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales.





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : SIOHAN FRANCE

Structure : DOMAINE LES QUATRE AMOURS

Adresse : 8 route Croix de St Antoine 34230 Bélarga

Téléphone : 06.33.65.15.39

Email : contact@les4amours.com

Site internet : les4amours.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éducteurs, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Bélarga

domaine les
QUATRE
amours

Le : 29 avril 2022

Signature et cachet : France Siohan-Cuny





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : JOLY MAGDALENA

Structure : DOMAINE VIRGILE JOLY

Adresse : 6 BIS PLACE DE LA FONTAINE 34725 ST SATURNIN

Téléphone : 04 67 44 52 21

Email : magdalena.joly@duj.fr

Site internet : domainevirgilejoly.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : ST SATURNIN

Virgile Joly & Cie Le: 11/02/2022

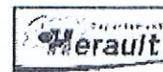
6 Bis place de la fontaine

34725 St Saturnin de Lucian (France)

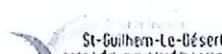
SIREN : 507 448 058 - TVA : FR 93 507 448 058

SARL au Capital de 200 000 €

Signature et cachet :



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : BONAFAE ADRIEN

Structure : FONJOYA

Adresse : 5 AVENUE NOEL CALMEL 34725 SAINT SATURNIN DE LUCIAN

Téléphone : 06 71 73 94 80

Email : adrien.bonafe@fonjoya.com

Site internet : www.fonjoya.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : SAINT SATURNIN DE LUCIAN

Le : 29/03/2022

Signature et cachet :





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : **BONNET AUDREY**

Structure : **MAS CONSCIENCE**

Adresse : **ROUTE DE MONTPEYROUX, 34150, Saint Jean de Fos**

Téléphone : **06 76 78 56 14**

Email : **hello@mas-conscience.com**

Site internet : **www.mas-conscience.com**

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

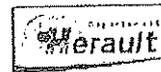
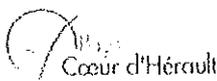
Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : **Saint Jean de Fos**

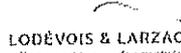
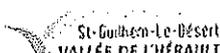
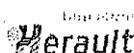
Le : **18/03/2022**

Signature et cachet :

mas conscience SCEA
 Rue de Montpeyroux - 34150 St Jean de Fos
 Tél : +33(0)6 76 78 56 14
 Siret : 799 646 849 00015



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe s'engage à bâtir les zones rurales





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : RUOT ANNABELLE

Structure : MAS DE DAUMAS GASSAC

Adresse : HAUTE VALLEE DU GASSAC – 34150 ANIANE

Téléphone : 0467578841

Email : ACCUEIL@DAUMAS-GASSAC.COM

Site internet : WWW.DAUMAS-GASSAC.COM

Filière : X Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : ANIANE

Le : 08/03/2022

Signature et cachet :



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : VENTURA Stabile

Structure : SARL VINS AVENTURE

Adresse : Mas de la Seranne - 34150 Aniane

Téléphone : 04 67 57 37 99

Email : mas-seranne@wanadoo.fr

Site internet : mas-seranne.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

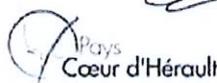
Fait à : Aniane

Signature et cachet :

SARL VINS AVENTURE

Mas de la Seranne
34150 ANIANE - France
Tél : 04 67 57 37 99
N° TVA : FR 49 482 772 084
Siret : 482 772 084 00018

Le 3/03/2022



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : KERRIEN JEAN-PIERRE

Structure : AUBERGE DE VAL MOUREZE

Adresse : 56, route de la dolomie - 34800 Moureze

Téléphone : 04 67 96 06 26

Email : aubergedevalmoureze@gmail.com

Site internet : www.aubergedevalmoureze.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

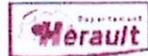
- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à :

Signature et cachet :

AUBERGE de VAL MOUREZE
Hôtel - Le 20 Juin 2022
Sarl AMOREIRA
56, route de la Dolomie - 34800 Moureze
Tél. 04.67.96.06.26
Capital : 5000 € - SIREN : 531327245 - APE : 5510Z





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : *Clara VIDALENO*

Structure : *Camping Club Lac du Salagou*

Adresse : *Lac du Salagou - Rives de Clermont l'Hérault*

Téléphone : *04.67.96.13.13* Email :

Site internet : *www.campingclubdusalagou.fr*

Filière : Site Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : *Clermont l'Hérault* Le : *04/04/2022*

Signature et cachet :  **CAMPING DU SALAGOU**
SARL au capital de 30.000 €
Le Salagou



CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Noëlle GROS-FROMENTY

Structure : Aire Naturelle de Camping LES ARCADES

Adresse : 1 CHEMIN DU MOULIN 34800 OCTON

Téléphone : 06 19 37 70 88

Email : info@campinglesarcades.com

Site internet : www.campinglesarcades.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : OCTON

Le : 15/04/22

Signature et cachet :



CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) : BRIGHENTI David

Structure : "Camping Les Clairettes" + Le restaurant "Aux Délices des Clairettes"

Adresse : Route de Péret (D128) – 34320 Fontès

Téléphone : 04.67.25.01.31 Email : info@campinglesclairettes.fr

Site internet : www.campinglesclairettes.fr

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

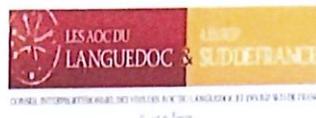
Fait à : Fontès

Le : 14 avril 2022

Camping Les Clairettes
SARL BRISSART
Capital 7500E
Rte de Péret-34320 Fontès
0467250131-0467253864
Siret 521 993 584 000 15

Signature et cachet :





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Beauclair Juliette

Structure : Château de Malmont

Adresse : Château de Malmont ; 34 800 Villeneuve

Téléphone : 06 12 52 20 61

Email : contact@chateaudemalmont.fr

Site internet : www.chateaudemalmont.fr

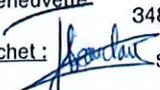
Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

MALMONT

Fait à : Villeneuve 48 Boulevard Gambetta
34800 CLERMONT L'HERAULT
Signature et cachet :  Tél. : 06 25 39 40 34
Siren : 798 222 105 APE : 5510Z

Le : 16/04/2022





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Le soussigné (e) (Nom, prénom) : Ravinel Christian

Structure : Hotel Restaurant La Palombe

Adresse : hameau de Basse 34800 Octon

Téléphone : Email : 0467954007 info@lapalombe.com

Site internet : www.lapalombe.com

Filière : Caveau * Hébergement * Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...),
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : La : 09/07/2022

Signature et cachet :

LA PALOMBE
EURL ETÂPE LOUIS 13
34800 OCTON
Tél: 04 67 95 40 07
Siret 331 497 412 00030





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : TROPIS Jean-luc

Structure : SCI Lac du Salagou

Adresse : 252 Chemin du Galant 34800 LIAUSSON

Téléphone : 06 23 70 40 26

Email : contact@lesgaletsdusalagou.fr

Site internet : www.lesgaletsdusalagou.fr

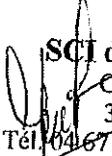
Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...),
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Liausson

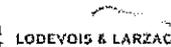
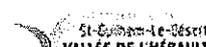
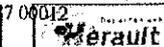
Signature et cachet :  **SCI du Lac du Salagou**

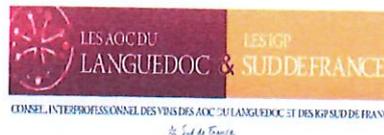
Le : 26/03/22

Signature et cachet :

Chemin du Galant
34800 - Liausson

Tél. 06 23 70 40 26





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Schols Aimée

Structure : Aux Quatrefeuilles d'Oc Gîtes & Lodges

Adresse : 980 route de Mayres, chemin de Vignes

Téléphone : 0603193652

Email : aux4feuilles@gmail.com

Site internet :

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

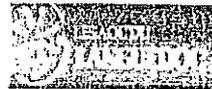
Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Lodève **Aux Quatrefeuilles d'Oc**
Gîtes ruraux / Vakantiehuizen
980, route de Mayres
34700 LODEVE FRANCE
Tél. (0333) 04 67 44 31 39
www.quatrefeuilles.info

Le : 14 avril 2022



Hérault



CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : *Lambardet Annick*

Structure : *Sens Espace Europe*

Adresse : *Cantercel - 34520 La Vacquerie St Hermi de Castries*

Téléphone : *04 67 44 60 06*

Email : *sens-espace@cantercel.org*

Site internet : *www.cantercel.com*

Filière : Site Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...),
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : *Cantercel*

Signature et cachet :

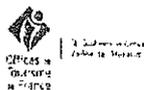
SENS ESPACE EUROPE - cantercel

34520 La Vacquerie St-Martin de Castries

04 67 44 60 06 - www.cantercel.com

Siret 354 043 545 0014 OF 913 34 406 106 34

Le: *20/11/2018*



FINANÇÉ PAR LE FOND EUROPÉEN DÉVELOPPEMENT LOCAL
LE DÉPARTEMENT D'HERAULT LE DÉPARTEMENT D'OCCEANIE



**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : LECLERC AGNES .

Structure : Hôtel de la Paix - Restaurant

Adresse : 11 BOULEVARD MONTALANQUE 34700 LODEVE

Téléphone : 046744 0746

Email : contact@hotel-de-la-paix.com

Site internet : www.hotel-de-la-paix.com

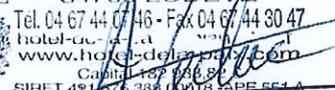
Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Lodève

Signature et cachet :  Le : 14/04/2022

 **HÔTEL RESTAURANT DE LA PAIX**
S.A.R.L.
34700 LODEVE
Tel. 04 67 44 07 46 - Fax 04 67 44 30 47
hotel-ac-4-1-a
www.hotel-de-la-paix.com
Capital 100 000 €
SIRET 481 675 388 0001R SIRET 5614



Toussaint

4

RECU LF

12 AVR. 2022



CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DES AOC DU LANGUEDOC ET DES IGP SUD DE FRANCE

CONVENTION PARTENARIALE Label Vignobles & Découvertes Destination « Languedoc, Cœur d'Hérault »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : **BLAISE Ardis**
Structure : **Chambres d'Hôtes L'AMOURIER**
Adresse : **Chemin de BELBEZET 34700 LODEV**
Téléphone : **0684195851** Email : **bleduvent@yahoo.com**
Site internet : **www.amourier-chambres-hotes-odev.fr**

Filière : Caveau Hébergement Restaurant
Activité Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- prôner et pratiquer la consommation responsable,
- informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote

(Rencontres du label, ateliers, éducteurs, Commissions...).

- pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : *Lodève*

Le : *27/03/2022*

Signature et cachet :



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

[Signature]
L'AMOURIER
Chemin de Belbèzet - 34700 Lodève
06 84 19 58 51 - 09 52 34 23 49
www.amourier-chambres-hotes-lodeve.fr



**LANGUEDOC
CŒUR
D'HERAULT**

Hébergements

Pour être éligibles, un hébergement doit répondre aux exigences suivantes :

- **Etre classé** quand le classement existe ; les **gîtes sont considérés comme des meublés** et doivent à ce titre être classés en tant que « **meublés de tourisme** ».
- Quand le classement n'existe pas (**chambres d'hôtes**), suivre une **démarche qualité d'accueil** menée par un réseau national ou territorial et/ou porter la marque Qualité Tourisme.
- Etre situé **dans les vignes** ou dans un **environnement de charme**.



CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : DE PIZZOL Mireille

Structure : Moulin des Salces

Adresse : 11, rue des Deux Ponts 34700 Saint Privat

Téléphone : 06 52 86 41 41

Email : reservation@moulin-des-salces.com

Site internet : moulin-des-salces.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

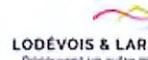
- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Saint Privat

Le : 16/04/2022

Signature et cachet : DE PIZZOL





CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »



Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) (Nom, prénom) : Blowers Caroline

Structure : Les SenS de l'Escalette

Adresse : 2-3 chemin des Graves

Téléphone : 0786128193
lessensdelescalette@gmail.com

Email :

Site internet : lessensdelescalette.com (bientôt en ligne!)

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

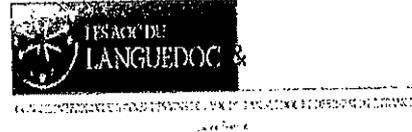
Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Pégalrolles Le : 30/03/2022
Les SenS de l'Escalette
Signature et cachet : 2 Lieu dit Les Graves
34700 Pégalrolles de l'Escalette
Tél: 0033 (0)7 86 12 81 93





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Bidolet Marie-Christine

Structure : Mas Lorient

Adresse : 7 rue pro del tuile Le Bosc

Téléphone : 0609117882/0609483025

Email : masloriot@gmail.com

Site internet : masloriot.e-monsite.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

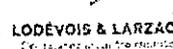
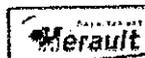
- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Le Bosc

Le : 28/03/2022

Signature et cachet :





CONVENTION PARTENARIALE

LABEL VIGNOBLES & DÉCOUV



COMITÉ INTERPROFESSIENNEL DES VINS DES AOC DU LANGUEDOC ET DES AOC DU SUD DE FRANCE

DESTINATION Ô LANGUEDOC, CŒUR D'HÉRAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : *JOLY Hubert*

Structure : *Gîtes Ô Marches du Soleil*

Adresse : *1984 route de La Motte 34700 FOZIERES*

Téléphone : *0686832653*

Email : *reservations@omarchesdusoleil.com*

Site internet : *omarchesdusoleil.com*

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : FOZIERES

Signature et cachet :

Le :

31/03/2022

Hubert JOLY HUBERT
GITE O MARCHAIS DU SOLEIL



LANGUEDOC
COEUR
D'HÉRAULT

Hébergements

Pour être éligibles, **un hébergement doit répondre aux exigences suivantes :**

1. **Etre classé** quand le classement existe ; les **gites sont considérés comme des meublés** et doivent à ce titre être classés en tant que « **meublés de tourisme** ».
2. Quand le classement n'existe pas (**chambres d'hôtes**), suivre une **démarche qualité d'accueil** menée par un réseau national ou territorial et/ou porter la marque Qualité Tourisme.
3. Etre situé **dans les vignes** ou dans un **environnement de charme**.
4. Disposer d'un **site internet**.
5. Accueillir dans au moins **une langue étrangère**.
6. Proposer une **prestation en lien direct avec le vignoble**, à savoir :
 - ✓ information, sensibilisation au vignoble avec au moins une information spécifique dans les espaces privés du client (chambre, studio,...) et dans les espaces communs (documentation, livres, espace dédié,...)
 - ✓ relais d'information vers les autres partenaires touristiques bénéficiaires de la marque (restaurants, caves, sites naturels et patrimoniaux,...)
7. **Proposer au moins l'un des 6 plus » suivants :**

CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : CAMPS JULIE

Structure : SARL RELAIS DU SALAGOU

Adresse : 8 RUE DES TERRASSES 34700 SALELLES DU BOSQ

Téléphone : 04 67 44 76 44

Email : INFO@RELAISDUSALAGOU.COM

Site internet : WWW.RELAIS-DU-SALAGOU.COM

Filière : Site Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Salelles du Bosq

RELAI DU SALAGOU SARL
Le : 28.03.2022
Société de droit français - 34700 LE BOSQ
N° SIRET : 455 00018 - APE : 5520Z
Tél : 04 67 44 76 44
info@relais-du-salagou.com

Signature et cachet :

**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'**



Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom]: de *CABISOLE Isabelle*

Structure: *Château de Jonquières*

Adresse: *34725 JONQUIÈRES*

Téléphone: *06 03 23 57 71* Email: *chambre @ chateau-jonquieres.com*

Site internet: *chateau-jonquieres.com*

Filière: Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à: *Jonquières*

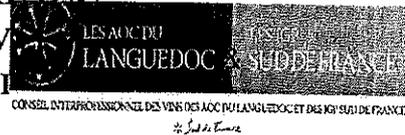
Le: *21/03/2022*

Signature et cachet:

Isabelle Cabisole



**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**



Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : TOMCZYK KARINA

Structure : SARL

Adresse : Chateau Rieutort, route de Gignac, 34230 Saint Pargoire

Téléphone : +33 (0)4 67 89 38 20

Email : services4tourists@gmail.com

Site internet : www.chateau-rieutort.fr

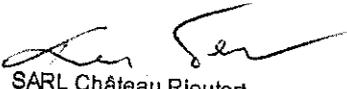
Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...),
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Saint Pargoire


SARL Château Rieutort
Rieutort
34230 SAINT PARGOIRE
FRANCE

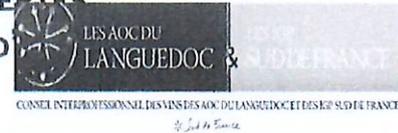
Le : 28 avril 2022

Signature et cachet :





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**



Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Le soussigné(e) [Nom, prénom] : THILLAYE DU BOURGAY Isabelle

Structure : Domaine de Pelican

Adresse : 36150 GIGNAC

Téléphone : 0622254319

Email : info@domainedepelican

Site internet : www.domainedepelican.fr

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

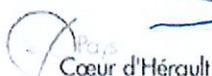
- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...),
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Gignac

Le : 25/02/2022

Signature et cachet :



CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'



Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Le soussigné (e) [Nom, prénom] : *TOURNAY. Bénédicte*
Structure : *Domaine de Salente*
Adresse : *Domaine de Salente 34150 Gignac*
Téléphone : *06 33 55 39 62* Email : *domaine@salente.com*
Site internet : *www.salente.com*

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Évènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : *Gignac*
Domaine de Salente
Maison d'Hôtes
Signature et cachet : *TOURNAY*
06 33 55 39 62
34150 GIGNAC
Tel : 753 780 428 0001

Le : *8.2.2022*

CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »



Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : *Gazet Benoitte - Hébergeur*
Structure : *"La Maison d'Aubert" Cité L'Olivier*
Adresse : *11 place de la fontaine - 34725 St Saturnin de Lucian*
Téléphone : *06.11.05.05.54* Email : *gazet.b@stfr.fr*
Site internet :

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : *St Saturnin de Lucian* Le : *26 Avril 2022*

Signature et cachet : *BM 22*



CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : POUJOL FABRICE

Structure : CAFE DE LA PLACE SARL CLAUBER

Adresse : 6 place paul vigné d'Octon 34800 Octon

Téléphone : 04 67 96 54 60 Email : cafedelaplace.octon@laposte.net

Site internet : <https://www.facebook.com/Octon-Cafedelaplace-250737458779420/>

En cours

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

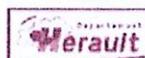
- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Octon Le : 20.04.2022

Signature et cachet :

CAFÉ de La Place
SARL CLAUBER
34800 OCTON
Tél. : 04 67 96 54 60
RCS Montpellier 821 497 588



**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : MOULIN Sabine

Structure : Flor de Salagou

Adresse : 49 rte de la dolomie 34800 MUREZE

Téléphone : 0684763870 Email : sabine.moulin@orange.fr

Site internet :

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Lunel Le : 20/04/22

Signature et cachet :



**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HÉRAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : HADJ NADHANI

Structure : AMI DEVELOPPEMENT - LA RENOUVEANCE DES SENS

Adresse : 4 RUE CARDINAL - CLEMONT L'HERAULT

Téléphone : 06 16 26 23 73

Email : hadj.nadani@ovano.fr

Site internet : lameordemedsseu.fr

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une **durée** de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : CLEMONT L'HERAULT

Le : 10/04/2022

Signature et cachet :



Millon Touring



REÇU LF

31 MARS 2022

**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR DE FRANCE »**



Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : AZEMARD CHRISTOPHE

Structure : O DIT VIN / LE TOURNESOL

Adresse : 2 ALLEE ROGER SALENGRO

Téléphone : 0660816755
AZEMARD.CHRISTOPHE@WANADOO.FR

Email :

Site internet : LETOURNESOL.FR

Elière : Site Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éducteurs, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : CLERMONT L HERAULT
26/03/2022

Le :

Signature et cachet :

SOS " LE TOURNESOL "

 2, Allée Roger Salengro
 34500 Clermont l'Herault
 Tel. 04 67 96 99 22
 Site 444 518 021 00027



**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**



CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DES AOC DU LANGUEDOC ET DES IGP DU SUD DE FRANCE

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : *LEZON Lucille*

Structure : *Bistro Gourmand*

Adresse : *La Boume Anriol Saint Maurice de Macacelles*

Téléphone : *0769139690*

Email : *Coquinstinto@gmail.com*

Site internet : *RestaurantduLezoc.fr*

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

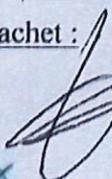
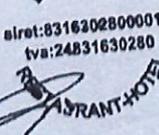
- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...),
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : *La Vacquouse*

Le : *30 Avril 2022*

Signature et cachet :

CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : *Sagnes gilles*
Structure : *grotte de Calveil*
Adresse : *34520 Le Caylar*
Téléphone : *0467964947* Email : *labeillarzac@gmail*
Site internet : *grotte-de-calveil.com*

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : *Calveil*
Signature et cachet : *[Signature]*

Le : *28/03/2011*
GROTTE DE CALVEIL
S.A.R.L SOMIVAL SN
34520 Le Caylar
Tél. 04 67 96 49 47
RCS Lodève B 381 099 407 - N° Gestion 91 B 10

CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : LECLERC AGNES .

Structure : Hôtel de la Paix - Restaurant

Adresse : 11 BOULEVARD MONTALANQUE 34700 LODÈVE

Téléphone : 046744 0746 Email : contact@hotel-de-la-paix.com

Site internet : WWW.hotel-de-la-paix.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Lodève



S.A.R.L.
HÔTEL RESTAURANT
DE LA PAIX

34700 LODÈVE

Tel. 04 67 44 07 46 - Fax 04 67 44 30 47

hotel-de-la-paix.com

www.hotel-de-la-paix.com

Capital 100 000 €

SIRET 491 674 338 00019 SAGE 561 A

Le : 14/04/2022

Signature et cachet :





CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'



Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Le soussigné (e) [Nom, prénom] : Cyril LALLOUM

Structure : Le Bistrot Larzac

Adresse : 56 Grand Rue - La Croisette - 34520 La Vacquerie

Téléphone : 07-72-25-54-24

Email : lebistrotlarzac@orange.fr

Site internet : <https://restaurant-lebistrotlarzac.eatbu.com>

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : La Vacquerie

Le : 25 Avril 2022

Signature et cachet :



**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**



Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : *LEBON Priscilla*

Structure : *Restaurant L'ogustin*

Adresse : *2 place d'ormeau 34520 LA Vacquerie*

Téléphone : *04 67 95 16 88*

Email : *Coqustin Resto@gmail.com*

Site internet : *Restaurantdulazgar.fr*

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : *La Vacquerie*

Le : *30 Avril 2022*

Signature et cachet :

Priscilla Lebon
L'OGUSTIN
siret:83163028000012
tva:24831630280
RESTAURANT-HOTEL



**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Le soussigné (e) [Nom, prénom] : Aurelle Jérôme

Structure : Auberge de Souzyon

Adresse : 34 330 Angelliers

Téléphone : 04 67 55 08 71

Email : auberge.souzyon@wanadoo.fr

Site internet : aubergesouzyon.fr

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

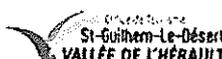
Fait à : Angelliers

Le : 03/04/22

Signature et cachet :



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : BASSE CALIXTE
Structure : Restaurant La Pourpre et les Oliviers
Adresse : 135 rte d'Aniane
Téléphone : 06 675 72 750 Email :

Site internet :

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : S. Jean de Fos La Pourpre et les Oliviers
Signature et cachet : **RESTAURANT**
135, rte d'Aniane 34130 ST JEAN DE FOS
Tél. 04 67 57 27 50
SIRET 434 638 862 000 12

Le : 14 Avril 2022

CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Le soussigné(e) [Nom, prénom] : GAILLARD Clotilde

Structure : La Terrasse du Mimosa

Adresse : 23 place de l'horloge

Téléphone : 0467 4499 80

Email : contact@terrassedumimosa.fr

Site internet : www.terrassedumimosa.fr

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...),
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Montpeyroux

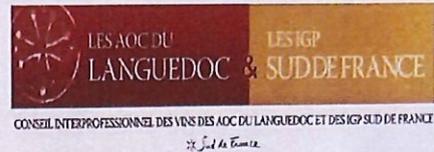
Le : 01/10/22

Signature et cachet :

La Terrasse Du Mimosa

EUR ARCELT
23, Place de l'Horloge
34150 MONTPEYROUX
Tél. 04 67 44 49 80





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HÉRAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : **BEDOS Vincent**

Structure : **Le Pressoir**

Adresse : **17 Place de la Fontaine**

Téléphone : **04 67 96 70 59**

Email : **vincent.bedos@gmail.com**

Site internet :

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : **St Sahurin de Nèbian**

Le : **2 mai 2022**

Signature et cachet :





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : PASSIEUX MARIE

Structure : Syndicat mixte du GRAND SITE SALAGOU CIRQUE DE MOUREZE

Adresse : 11 cours de la chicane – 34800 Clermont l'Hérault

Téléphone : 0467446886

Email : info@lesalagou.fr

Site internet : <https://www.grandsitesalagoumoureze.fr/>

Filière : Site Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Clermont

Le : 10/4/2022

Signature et cachet :



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : *BALDAYRA Sandrine*

Structure : *Huilerie Confiserie Coopérative - SARL L'OLIVIER*

Adresse : *13 Avenue du Président Wilson 34800 CLERMONT-L'HERAULT*

Téléphone : *04 67 96 10 36*

Email : *olivier@wanadoo.fr*

Site internet : *www.olivier.com*

Fillière : Site Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

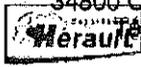
- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : *Clermont-l'Hérault* **SARL L'OLIVIER**
13, avenue Wilson

Le : *4 Avril 2022*

Signature et cachet : *Sandrine Baldayra* **HUILERIE CONFISERIE COOPERATIVE**
Interdépartementale de Clermont-l'Hérault
13, Avenue Wilson
34800 CLERMONT L'HERAULT





CONVENTION PARTENARIALE

LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES



DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DES AOC DU LANGUEDOC ET DES IGP SUD DE FRANCE
19 Juin 2022

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : ROUQUETTE Philippe

Structure : MIEC ROUQUETTE

Adresse : 43 rue des lavandes 34230 PAULHAN

Téléphone : 0457 250440

Email :

philippe@miec-rouquette.fr

Site internet : www.miec-rouquette.fr

Filière :

- Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

+ Miellerie

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Paulhan

Le : 21/06/22

Signature et cachet :

SCEA MIEL ROUQUETTE

43, rue des lavandes

**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HÉRAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : REQUI Jean-Luc

Structure : Communauté de Communes du Lodévois & Larzac - Grand Site Cirque de Navacelles

Adresse : 1 place Francis MORAND - 34700 LODEVÉ

Téléphone : 04 11 95 02 26

Email : servicetourisme@lodevoisetlarzac.fr

Site internet : <https://www.tourisme-lodevois-larzac.fr>

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Lodève



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LODEVÉOIS ET LARZAC

Le :

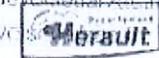
28/04/2022

Signature et cachet :

1-Place Francis Morand - 34700 LODEVÉ

Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 02 40

contact@lodevoisetlarzac.fr



CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : *Sagnes gilles*

Structure : *grotte de Calceil*

Adresse : *34520 Le Caylar*

Téléphone : *0467964947* Email : *lebeillarzac@gnid*

Site internet : *grotte-de-calceil.com*

Filière : Site Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : *Calceil*

Signature et cachet : *[Signature]*

Le : *28/03/2027*
GROTTE DE CALCEIL
S.A.R.L SOMIVAL SN
34520 Le Caylar
Tél. 04 67 96 49 47
RCS Lodève B 381 099 407 - N° Gestion 91 B 10

**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] **Camille Cocheret**

Structure : Prieuré de Grandmont

Adresse : RD 153 34700 SOUMONT

Téléphone : **0467440931**

Email : contact@prieure-grandmont.fr

Site internet : www.prieure-grandmont.fr

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...),
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

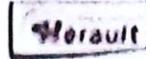
Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : **Soumont**

**Association Les Amis du Prieuré
Saint Michel de Grandmont
34700 SOUMONT - LODEVE
Tél/Fax : 04 67 44 09 31
Site : www.lesamisduprieure.com**

Le **30/03/2022**

Signature et cachet :





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Fabienne BARRERE ELUL directrice

Structure : ARGILEUM - LA MAISON DE LA POTERIE

Adresse : 6, Avenue du monument 34150 SAINT JEAN DE FOS

Téléphone : 04 67 56 41 96

Email : argileum@saintguilhem-valleeherault.fr

Site internet : www.argileum.fr

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ Respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ Prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ Prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ Informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ Être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ Promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ Participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ Pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à :

Gignac

Signature et cachet :



28/03/2022





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Barrere-Ellul Fabienne

Structure : Maison du Grand Site- Office du tourisme

Adresse : route de Saint Guilhem le Désert

Téléphone : 04 67 56 41 97

Email : oti@saintguilhem-valleeherault.fr

Site internet : <https://www.saintguilhem-valleeherault.fr/>

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

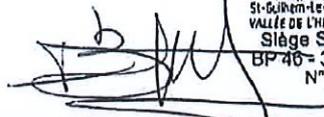
Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Gignac

Signature et cachet :


OFFICE DE TOURISME
INTERCOMMUNAL
Saint-Guilhem-le-Désert
Vallée de l'Hérault
Siège Social : 3 parc d'activités de Carnalac
BP 46 - 34 150 GIGNAC - Tél. 04 67 57 58 83
N° SIREN 494 316 581 - APE 7911Z





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HÉRAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : CASAGRANDE SANDRO . Directeur .

Structure : Grotte de Clamouse

Adresse : Route de Saint Guilhem le Désert 34150 St Jean de Fos

Téléphone : 04.67.57.51.05

Email : grotteclamouse@gmail.com

Site internet : clamouse.com

Filière : Site Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Saint Jean de Fos

**LA GROTT
DE CLAMOUSE**
CATHÉDRALE DU TEMPS
Grotte de Clamouse - Société G. VILA
Route de Saint-Guilhem-le-Désert - 34150 Saint-Jean-de-Fos
S.RET : 895 326 025 000 19
Tél : 04 67 57 71 10 • www.clamouse.com
Mail : grotteclamouse@gmail.com

Le : 23 février 2022

Signature et cachet :

[Signature]



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : *M^r Claude Revel*
Structure : *Communauté des communes du Clermontois (Office de tourisme*
Adresse : *20 Avenue Raymond Lacombe, 34800 Clermont l'Hérault*
Téléphone : *04 67 96 28 86 (OT)* Email : *tourisme@cc-clermontois.fr*
Site internet : *destination-salagou.fr*

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

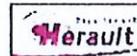
- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à :

Le : *6.05.2022*

Signature et cachet :



**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HÉRAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : REQUI Jean-Luc

Structure : Communauté de Communes du Lodévois & Larzac

Adresse : 1 place Francis MORAND – 34700 LODEVÈ

Téléphone : 04 11 95 02 26

Email : servicetourisme@lodevoisellarzac.fr

Site internet : <https://www.tourisme-lodevois-larzac.fr>

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client ; proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Lodève



DE COMMUNES
LODEVÈS ET LARZAC

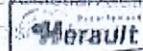
Le :

28/04/2022

Signature et cachet :

1, Place Francis Morand - 34700 LODEVÈ
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 02 40

contact@lodevoisellarzac.fr





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Barrere-Ellul Fabienne

Structure : Office de Tourisme Intercommunal Vallée de l'Hérault

Adresse : 3 Parc d'activité de Camalcé 34150 Gignac

Téléphone : 04 67 57 58 83

Email : direction@saintguilhem-valleeherault.fr

Site internet : <https://www.saintguilhem-valleeherault.fr/>

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Gignac

Signature et cachet :

OFFICE DE TOURISME
INTERCOMMUNAL
Saint-Guilhem-le-Désert
Vallée de l'Hérault
Siège Social : 3 parc d'activités de camalcé
BP 46 - 34150 GIGNAC - Tél. 04 67 57 58 83
N° SIREN 494 316 681 - APE 7911Z





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Certain Frédéric

Structure : Languedoc Nature

Adresse : 24 rue des Charmettes 34680 St Georges d'Orques

Téléphone : 06 32 57 33 14

Email : fred@languedoc-nature.com

Site internet : www.languedoc-nature.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme **Structure réceptive** Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : St Georges d'Orques

Le : 28 Mars 2022

Languedoc
NATURE
24, rue des Charmettes
F - 34680 St Georges d'Orques
RCS Montpellier 431 091 222
SIREN 524 04 20 02
Tél. : +33 (0) 4 67 45 00 67
www.languedoc-nature.com

Signature et cachet :





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : MOLINIER ARMELLE

Structure : CLOS DES COUSTOULINS

Adresse : 135 RUE DU CABANIS 34800 LACOSTE

Téléphone : 0687451667

Email : contact@closdescoustoulines.com

Site internet :

Filière : Site Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

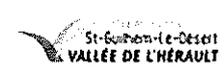
Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Lacoste

Clos des Coustoulines
SAS MOLINIER & CO
135 rue du Cabanis - 34800 LACOSTE
N° SIRET : 422 590 066 00034 APE : 5520Z

Le : 03/05/2022

Signature et cachet :





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : M^r Claude Revel
Structure : Communauté des communes du Clermontois (Office de Touri
Adresse : 20 Avenue Raymond Lacombe, 34800 Clermont - Hérault
Téléphone : 04 67 96 23 86 (OT) **Email :** tourisme@cc-clermontois.fr
Site internet : destination-salagou.fr

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

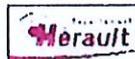
- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

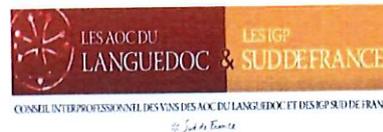
Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à :

Le : 6/05/2022

Signature et cachet :





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HÉRAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : CASAGRANDE SANDRO . Directeur .

Structure : Grotte de Clamouse

Adresse : Route de Saint Guilhem le Désert 34150 St Jean de Fos

Téléphone : 04.67.57.51.05

Email : grotteclamouse@gmail.com

Site internet : clamouse.com

Filière : Site Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Saint Jean de Fos



Le : 23 février 2011

Signature et cachet :

Grotte de Clamouse - Société G. VILA
Route de Saint-Guilhem-le-Désert - 34150 Saint-Jean-de-Fos
SIRET : 695 320 025 000 19
Tél : 04 67 57 71 05 - www.clamouse.com
Mail : grotteclamouse@gmail.com



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Barrere-Ellul Fabienne

Structure : Office de Tourisme Intercommunal Vallée de l'Hérault Réceptif -Groupe

Adresse : 3 Parc d'activité de Camalcé 34150 Gignac

Téléphone : 04 67 57 58 83

Email : direction@saintguilhem-valleeherault.fr

Site internet : <https://www.saintguilhem-valleeherault.fr/>

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Gignac

Signature et cachet :

Le : 21 avril 2022
OFFICE DE TOURISME
INTERCOMMUNAL
Saint-Guilhem-le-Désert
Vallée de l'Hérault
Siège Social : 3 parc d'activités de camalcé
BP 46 34 150 GIGNAC - Tél. 04 67 57 58 83
N° SIREN 494 318 581 - APE 7911Z





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] :

M. Claude REVEL

Structure :

Base de Plein Air du Salagou (Service)

Adresse :

LAC DU SALAGOU 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone :

04 67 96 05 71

Email :

bpa.salagou@cc-clermontais.fr

Site internet :

base.dusalagou.com

Filière :

Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evénement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : *CLERMONT L'HERAULT*

Le : *14/04/2022*

Signature et cachet :

**BASE DE PLEIN AIR
DU SALAGOU**

Le Président



CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : MANGUIN BERNARD

Structure : SAS 3 BC

LA CHOCOLATERIE DU BLASON

Adresse : ZAE DES TANES BASSES 7 RUE DU CHARDONNAY 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 0499916840

Email :

CONTACT@CHOCOLATERIEDUBLASON.COM

Site internet : CHOCOLATERIEDUBLASON.COM

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : CLERMONT L'HERAULT

**CHOCOLATERIE DU BLASON
SAS 3 BC**

Le : 21/04/2022

Signature et cachet :

7 Rue Chardonnay
ZAE Les Tanes Basses
34800 CLERMONT L'HERAULT
SIRET : 880 573 951 00014 - NAF 1082 Z

**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : MOULIN Sabine

Structure : Flor de Salagou

Adresse : 49 rte de la dolomie 34800 MOUREZE

Téléphone : 0684763870 Email : sabine.moulin@orange.fr

Site internet :

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Moureze Le : 20/4/22

Signature et cachet : 

CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : FÉLIX Toulouse

Structure : Naturis Sport Aventure

Adresse : 30 rue Lamartine 34800 Clermont l'Hérault

Téléphone : 06 58 71 54 18

Email : contact@naturis-sport-aventure.com

Site internet : www.naturis-sport-aventure.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

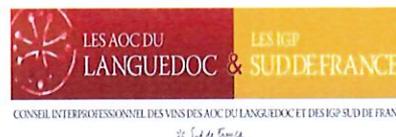
- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...),
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Clermont l'Hérault

Le : 27/03/2022

Signature et cachet :



CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : JACQUOT SYLVIA

Structure : OZONE VTT CYCLES

Adresse : 1 ROUTE DU LAC DU SALAGOU 34800 CLERMONT L HERAULT

Téléphone : 0620771339

Email : contact@vtt-salagou.com

Site internet : www.vtt-salagou.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Clermont l'Hérault

Signature et cachet :

OZONE

Le : 13/04/2022

ROUTE du Lac Salagou
34800 Clermont-l'Hérault
67.96.27.17

CENTRE VTT



**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**



COMITE INTERPROFESSIONNEL DES VINS DES AOC DU LANGUEDOC ET LES A.P. SUD-PYRENEES

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Detry Thibault

Structure : Base Nautique du Salagou

Adresse : Domaine de Coudougnès 34700 Les Plans

Téléphone : 06 52 71 01 61

Email : base.nautique.salagou@gmail.com

Site internet : base-nautique-salagou@gmail.com

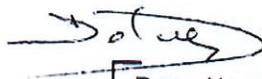
Filière : → Caveau → Hébergement → Restaurant → **Activité**
→ Site → Office de tourisme → Structure réceptive → Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Les Plans



Le : 26/04/2022

Signature et cachet :

Base Nautique du Salagou

Domaine de Coudougnès
34700 Les Plans - 06 52 71 01 61
Siret 8207751500012 - APE 9329Z



**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HÉRAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : **FIX FLORENCE**

Structure : **EQUI-LARZAC**

Adresse : ~~5, rue de l'Ancienne~~ **Route de St Guilhem, DG
34520 LA VACQUERIE ST MARTIN**

Téléphone : **06 18 88 53 07**

Email : **equilarzac@gmail.com**

Site internet : **equi www.equilarzac.fr**

Filière : Site Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

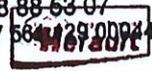
Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : **La Vacquerie**

Le : **18 Avril 2022**

Signature et cachet :

EQUI-LARZAC
5, rue de l'Ancienne Poste
34520 LA VACQUERIE
06 18 88 53 07
Siret : 437 564 129 0004



CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : GURRERA Julien

Structure : ESCAPEO

Adresse : 12 Chemin du puech lazert 34700 st jean de la blaquièrre

Téléphone : 0643702618

Email : julien@escapeo.fr

Site internet : www.escapeo.fr

Filière : → Activité

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : St Jean de la blaquièrre
Signature et cachet :



Le : 26/04/22



CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Laure CHARPENTIER

Structure : APHYLLANTHE RANDONNEE

Adresse : 34480 Pouzolles

Téléphone : 0689787102

Email : lolocharp@yahoo.fr

Site internet : <https://aphyllanthe-randonnee34.blog4ever.com/>

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Pouzolles

Le : 25 mars 2022

Signature et cachet : Laure CHARPENTIER





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) : Frédéric René

Structure : SAS Caviar Occitanie

Adresse : 4 rue coppe cambé

Téléphone : 0615770967

Email : degustation@caviar-castillonne.com

Site internet : <https://caviar-castillonne.com/>

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : MONTPELLIER

Le : 13/04/2022

Signature et cachet :





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HÉRAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : CASAGRANDE SANDRO . Directeur .

Structure : Grotte de Clamouse

Adresse : Route de Saint Guilhem le Désert 34150 St Jean de Fos

Téléphone : 04.67.57.51.05

Email : grotteclamouse@gmail.com

Site internet : clamouse.com

Filière : Site Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à Saint Jean de Fos



Le : 23 février 2022

Signature et cachet :

[Signature]



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**



Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Marie Laure FUNK

Structure : ARIAC - Les Pépites de Noëlle

Adresse : 8 Avenue du Lac 34800 CLERMONT L'HT

Téléphone : 04 67 96 56 64

Email : ml.funk@ariac-34.com

Site internet : <http://www.ariac-34.com/>

Filière : → Caveau → Hébergement → Restaurant x → Activité
→ Site → Office de tourisme → Structure réceptive → Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Clermont l'Ht

Le : 31 03 2022

Signature et cachet :

ARIAC
8, Avenue du Lac
34800 CLERMONT L'HERAULT
434 228 193 00042

St-Gaudem-10-00001
VALLÉE DE L'HERAULT

LOUVOIS & LARZAC

Salagou

CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »



Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné(e) [Nom, prénom]: MORA Sandrine

Structure: MOULIN DU MAS PALAT

Adresse: lieu dit mas Palat

Téléphone: 06 82 66 44 96

Email: morasandrine@gmail.com

Site internet: www.maspalat-moulin.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

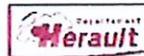
Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à: Gignac Moulin du Mas Palat
Tél. 06 08 70 87 19
34150 GIGNAC
Signature et cachet: Siret: 520 712 555 00025
APE: 3512 - TVA Intra: FR13 520 712 555

Le: 13/04/22





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Bernard PALLISE

Structure : CASTELBARRY - OENORANDO AU DEPART DE LA CAVE

Adresse : 5 place François Villon 34150 MONTPEYROUX

Téléphone : 04 67 96 61 08

Email : b.pallise@castelbarry.com

Site internet : www.castelbarry.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

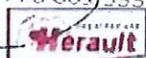
- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Montpeyroux

Le : 25 avril 2022

Signature et cachet :



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »



Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : *GAREL Bernadette - Présidente*
Structure : *Pierre et Soleil Association*
Adresse : *5, Avenue Noël Cabrol 34725 -
St Saturnin de Luchan*
Téléphone : _____ Email : *pierreetsoleil34@orange.fr*
Site internet : _____

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité *enotourisme*
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Dénomination = "Sentier du Vin des Poets"

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : *St Saturnin de Luchan* Le : *26 Avril 2022*

Signature et cachet : *BND*

**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : FAGES, Hélène
Cheffe de projet Concours des vins de la Vallée de l'Hérault

Structure : Concours des vins de la Vallée de l'Hérault - Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Adresse : 2 parc d'activités de Camalcé - BP 15 - 34150 Gignac

Téléphone : 04 67 67 16 74 – 07 71 04 01 91 Email : helena.fages@cc-vallee-herault.fr

Site internet : www.vins-vallee-herault.fr

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive **X Evènement**

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : GIGNAC

Le : 10/03/2022

Signature et cachet :



CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HÉRAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Roman Guibert

Structure : Association du Festival des Vins d'Aniane

Adresse : Mas de Daumas Gassac, 34150 Aniane

Téléphone : 06.26.02.42.11

Email : contact@festivaldesvinsdaniane.com

Site internet : www.festivaldesvinsdaniane.com

Filière : Site Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...),
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

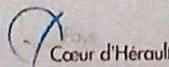
Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Aniane

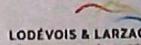
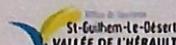
Le : 11/03/2022

Signature et cachet :

 Festival des Vins d'Aniane
34150 ANIANE
www.festivaldesvinsdaniane.com
contact@festivaldesvinsdaniane.com



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales





CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION «LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT»



CONSEIL INTER-PROFESSIONNEL DES VINS DES AOC DU LANGUEDOC ET DES IGP SUD DE FRANCE

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Boudou François

Structure : SYNDICAT DES VIGNERONS

Adresse : 5, Place François Villon

Téléphone : 06 21 79 76 76
06 67 96 61 08

Email : cromontpeyroux@igmcv.com

Site internet :

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Montpeyroux
Signature et cachet :

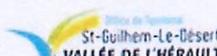
Association des
VIGNERONS DE MONTPEYROUX
 5, Place François Villon
 34150 MONTPEYROUX
 Tél. 04 67 96 61 08 - Fax 04 67 88 60 91

Le : 25/03/2022

P. Boudou
 Cœur d'Hérault



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
 L'Europe investit dans les zones rurales





CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION «LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT»



CONSEIL INTER-PROFESSIONNEL DES VINS DES AOC DU LANGUEDOC ET DES IGP SUD DE FRANCE

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Boudou François

Structure : SYNDICAT DES VIGNERONS

Adresse : 5, Place François Villon

Téléphone : 06 21 79 76 76
04 67 96 61 08

Email : crumontpeyroux@igmcv.com

Site internet :

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Montpeyroux
 Signature et cachet :

Association des
VIGNERONS DE MONTPEYROUX
 5, Place François Villon
 34150 MONTPEYROUX
 Tél. 04 67 96 61 08 - Fax 04 67 88 60 91

Le : 25/03/2022



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
 L'Europe investit dans les zones rurales





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : BOUSQUET Jean-Luc

Structure : SCAV LA FONTESOLE - LA NUIT DU ROSE

Adresse : 16 Boulevard Jules Ferry – 34320 FONTES

Téléphone : 04 67 25 14 25 Email : communication@fontesole.fr

Site internet : <https://www.lesvigneronsdefontes.com/fr/>

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Fontès Le : 21/04/2022

Signature et cachet :

LA FONTESOLE
Sté COOPERATIVE DE VINIFICATION
34320 FONTES FRANCE
N° TVA FR 20 775 997 562
SIRET 775 997 562 00019

P.O. Stéphanie DOMERCA





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : SOTO Jean-François

Structure : Sydel Pays Cœur d'Hérault pour « Fascinant Week-End »

Adresse : 9 rue de la Lucques, Bât B, Ecoparc Cœur d'Hérault - La Garrigue 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS

Téléphone : 0467029321

Email : tourisme@coeur-herault.fr

Site internet :

Filière : Site Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Saint-André-de-Sangonis

Le : 28/04/2022

Signature et cachet :





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : SOTO Jean-François

Structure : Sydel Pays Cœur d'Hérault pour « Sur la route des vins du Languedoc, Cœur d'Hérault » (Oenotour)

Adresse : 9 rue de la Lucques, Bât B, Ecoparc Cœur d'Hérault – La Garrigue 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS

Téléphone : 0467029321

Email : tourisme@coeur-herault.fr

Site internet :

Filière : Site Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Saint-André-de-Sangonis

Le : 28/04/2022

Signature et cachet :





CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : COURTIN Nadege Stephane

Structure : SAS CAMPING DES SOURCES

Adresse : 1445 ch aubaygues

Téléphone : 0467 44 32 02

Email : campingdessources@gmail.com

Site Internet : www.campingdessources.fr

Fillière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

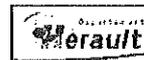
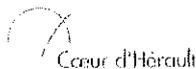
- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : SOURCES

Le : 21/04/22

Signature et cachet : SAS CAMPING DES SOURCES
1445 Chemin d'Aubaygues
34700 SOURCES
Tél : 04 67 44 32 02
campingdessources@gmail.com
SIRET : 891 363 870



Cœur d'Hérault

Hérault

CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »



Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que

partenaire : Je soussigné (e) (Nom, prénom) : SKANDER JEMNI

Structure : BRASSERIE FACTORY

Adresse : ZAE LA MERIDIENNE COLECLERC 34700 LE BOSQ

Téléphone : 04 67 44 36 95

Email : FACTORY@BOSC2GMAIL.COM

Site internet : www.factorybosc.fr

Elle est : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Évènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client ; proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pôle (Rendez vous du label, ateliers, éducateurs, Commissions...),
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à Le bosq

25/03/2022

Signature of contact

SAS FACTORY

au capital de 200€

C.G. LECLERC

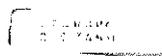
ZAE La Méridienne A75 Sortie 54

34700 LE BOSQ

879 009 165 res Montpellier

Tel. 04.67.44.36.95

Hérault



Hérault



**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**



Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné(e) [Nom, prénom] : GUPE, BEATE

Structure : LE GRAND MINUSCULE

Adresse : 2 GRAND RUE

Téléphone : 04 67 88 50 35 Email : cafe @ RESTAURANTMINUSCULE.FR

Site internet : WWW.RESTAURANTMINUSCULE.FR

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

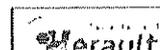
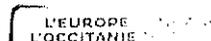
- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...),
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Lodève

Le : 18-1-2022

Signature et cachet :





CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : IMIBAULT Pascal

Structure : La fontaine

Adresse : 21 bld de la Liberte

Téléphone : 06 73 90 16 41 Email : the-gallerie-la-fontaine@orange.fr

Site internet : Insta lafontainedevue FB La fontaine lodève

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : 17/12/2021 Codère Le :

Signature et cachet :





CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : DESBOEUVS MAY

Structure : SARL LA MUSEBROC

Adresse : Square Georges Auric

Téléphone : 04 34 79 04 42

Email : lamusebroc@gmail.com

Site internet : www.lamusebroc.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

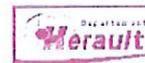
- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

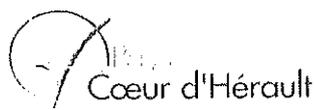
Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Lodève

Le : 22/12/2021

Signature et cachet :





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**



Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Mr et Mme RIGAL Fabrice et Sandrine

Structure : Gîte

Adresse : 7/31 route de saint privat 34700 saint jean de la blaquièrre

Téléphone : 06.12.40.63.09

Email : legitedesruffesblaquieroises@gmail.com

Site internet : gites.fr/gites_gite-des-ruffes-blaquieroises_saint-jean-de-la-blaquiere_74301.htm

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Évènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...),
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

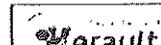
Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : saint jean de la blaquièrre

Le : jeudi 24 mars 2022

Signature et cachet :

« Lu et Approuvé »
M. Fabrice RIGAL
Gérant du « Gîte des Ruffes Blaquieroises »





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**



Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Le soussigné (e) [Nom, prénom]: *Jean-Luc Requi*

Structure: *Musée de Lodève - Communauté de Communes Lodévois et Larzac*

Adresse: *1 place Francis Morand 34700 Lodève (adresse postale)*

Téléphone: *04 67 88 86 10* Email: *musee.lodeve@lodevoisetlarzac.fr*

Site internet: *www.museedelodeve.fr*

Filière: Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

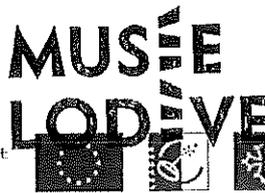
Fait à: *Lodève*

Le: *12/01/2022*

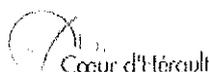
Signature et cachet:



**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LODÉVOIS ET LARZAC**



1, Place Francis Morand - 34700 LODEVILLE
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 02 40



contact@lodevoisetlarzac.fr
www.lodevoisetlarzac.fr

**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HÉRAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : REQUI Jean-Luc

Structure : Communauté de Communes du Lodévois & Larzac

Adresse : 1 place Francis MORAND – 34700 LODEVE

Téléphone : 04 11 95 02 26

Email : servicetourisme@lodevoiselarzac.fr

Site internet : <https://www.tourisme-lodevois-larzac.fr>

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éditeurs, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Lodève



DE COMMUNES
LODÉVOIS ET LARZAC

Le :

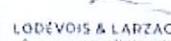
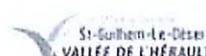
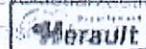
28/04/2022

Signature et cachet :

1, Place Francis Morand - 34700 LODEVE

Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 02 40

contact@lodevoiselarzac.fr





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Le soussigné (e) [Nom, prénom] : *RAMON Philippe*

Structure : **BRASSERIE
DU PONT DU DIABLE**

Adresse : Maison du Grand Site, 34150 Aniane - 09 80 65 86 18
brasseriedupontdudiable@gmail.com
www.brasseriedupontdudiable.com

Téléphone : SARL LANORIA - Siret 883 553 331 00017 - APE 7010Z Email :

Site internet :

Fillière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : *Aniane* **BRASSERIE DU PONT DU DIABLE** Le : *20/04/22*

Signature et cachet : Maison du Grand Site, 34150 Aniane - 09 80 65 86 18
brasseriedupontdudiable@gmail.com
www.brasseriedupontdudiable.com
SARL LANORIA - Siret 883 553 331 00017 - APE 7010Z



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussignée : Jeanne Nicollet

Structure : Canoë Rapido

Adresse : 3, rue de Ste Brigitte – 34725 St André de Sangonis

Téléphone : 04 67 55 75 75

Email : contact@canoe-rapido.com

Site internet : www.canoe-rapido.com

Filière : → Activité

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éducteurs, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : St André de Sangonis
Signature et cachet :

Le : 17/03/2022

Nicollet

CANOE RAPIDO NICOLLET J&M
SARL au capital de 10 000 Euros
34725 St. André de Sangonis
808 946 370 RCS Montpellier



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) : Sébastien Fillon, Président du Syndicat d'AOC Terrasses du Larzac

Structure : Syndicat d'AOC Terrasses du Larzac

Adresse : Bâtiment Novel-id, Ecoparc du Coeur d'Hérault, 1 rue du Moulin à Huile, 34725 St André de Sangonis

Téléphone : 06 42 72 41 49

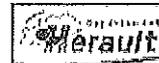
Email : syndicat.terrassesdularzac@gmail.com

Site internet : <https://terrasses-du-larzac.com/>

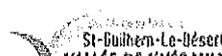
Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...),
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales





CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HÉRAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) (Nom, prénom) : **LECLERC LÉLIE**

Structure : **LA GRANDE SIESTE**

Adresse : **1434 ANCIENNE ROUTE DE GIGNAC, 34150 AMIANE**

Téléphone : **06.61.321.543**

Email : **CONTACT@LAGRANDESIESTE.COM**

Site internet : **WWW.LAGRANDESIESTE.COM**

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

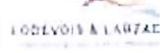
- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...),
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : **Amiane**

Le : **4/04/2022**

Signature et cachet :





CONVENTION PARTENARIALE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : Charnomordic Brigitte

Structure : Hostel le Diablotin

Adresse : 6 rue de l'horloge 34150 Saint-Jean-de-Fos

Téléphone : 07.79.88.93.87

Email : hosteldiablotin@gmail.com

Site internet : <https://hosteldiablotin.com/>

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Saint-Jean-de-Fos

SAS HOSTEL LE DIABLOTIN
6, Rue de l'Horloge
34150 ST-JEAN DE FOS
Tél. 06 88 96 36 10
833 172 448 RCS Montpellier

Le : 21/12/2021

Signature et cachet :



CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné(e) [Nom, prénom]: *LEGER Elodie*

Structure: *SAS Les Bois Dormants "La Bergerie des rêves"*

Adresse: *42 route de Luvèze 34150 Puechabon*

Téléphone: *06.85.39.13.70*

Email: *bergeriedesreves@gmail.com*

Site internet: *bergerie-des-reves.fr*

Filière: Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...),
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à: *St Jean de Fos*

Signature et cachet:

SAS Les Bois Dormants

Tél. 06 85 39 73 70 - Tél 06 09 15 43 37

www.bergerie-des-reves.fr

bergeriedesreves@gmail.com

Siren : 842 043 226 RCS Montpellier

20. Avril 2020



CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Le soussigné (e) [Nom, prénom] : FERRANDO DAVID

Structure : LE ROCHER DES FEES

Adresse : Rue des Pins 34230 VENDEMIAN

Téléphone : 06-62-60-0791 Email : rocher.des.fees@gmail.com

Site internet : www.lerocherdesfees.fr

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : VENDEMIAN

Le : 12 Janvier 2022

Signature et cachet : pour le Rocher des Fees David Ferrando



St Gély-du-Fort
Val de l'Hérault





**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné(e) [Nom, prénom] : *COSTE Patrice*

Structure : *Mas Des Rompudes*

Adresse : *Chemin du Peyrou*

Téléphone : *06 79 02 19 64*

Email : *masdesrompudes@orange.fr*

Site internet : *www.masdesrompudes.com*

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

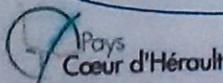
Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : *St Bauxille*

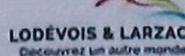
Le : *20/4/22*

Signature et cachet :

[Signature]



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



**CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »**



Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Le soussigné(e) [Nom, prénom] : MORETTO Patrice

Structure : Ô CHAI D'ŒUVRES (Chambres d'Hôtes)

Adresse : 257 AVENUE de Saint Pargoire
34230 Campagnan

Téléphone : 0680949398 Email : OCOBOOKING@GMAIL.COM

Site internet : WWW.OCO34.FR

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Campagnan

Le : 01.03.2022

Signature et cachet :

Moretto

Ô Chai d'Œuvres
257 Avenue de St- Pargoire
34230 CAMPAGNAN
Siret : 805 252 699 00022



CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HÉRAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Le soussigné (e) (Nom, prénom) : *SAU Quentin*

Structure : *SAS SCOOT AND GAU*

Adresse : *1^{er} Avenue du Monument 34150 Saint Jean de Fos*

Téléphone : *09.75.49.94.14* Email : *scotandgau@gmail.com*

Site internet : *https://app.kuite.com/scot-and-gau*

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : *Saint Jean de Fos*

Le : *27/04/2022*

Signature et cachet :



CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HERAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Le soussigné (e) [Nom, prénom] : PELTRIAUX Laureen

Structure : SOUKA

Adresse : 36 bd st jean 34150 ANIANE

Téléphone : 0467574453

Email : info@soukarestaurant.com

Site internet : www.soukarestaurant.com

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

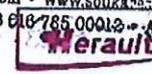
Fait à : ANIANE

Signature et cachet :

Le: 23.04.2022

SOUKA
36, bd St Jean 34150 Aniane • 0467574483
info@soukarestaurant.com • www.soukarestaurant.com

SARL 48 618 785 00013 • APE : 7010Z
Hérault



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



CONVENTION PARTENARIALE
LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES
DESTINATION « LANGUEDOC, CŒUR D'HÉRAULT »

Signataire de la convention partenariale Vignobles & Découvertes en tant que partenaire :

Je soussigné (e) [Nom, prénom] : BAUTOU BRICE

Structure : Association Bandile trail organisateur du VINO TRAIL

Adresse : 460 chemin des Saumailles 34150 MONT PEYROUX

Téléphone : 0607820727

Email : bandiletrail@gmail.com

Site internet : ✓

Filière : Caveau Hébergement Restaurant Activité
 Site Office de tourisme Structure réceptive Evènement

Chaque partenaire déclare et s'engage à :

- ✓ être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ ou sa profession,
- ✓ respecter les conditions d'éligibilité pour être partenaire Vignobles & Découvertes, propres à sa filière d'activité,
- ✓ prendre connaissance et respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises,
- ✓ prôner et pratiquer la consommation responsable,
- ✓ informer le client de manière fiable sur les services proposés,
- ✓ être à l'écoute du client : proposer un accueil et un service de qualité,
- ✓ promouvoir la destination et communiquer sur les partenaires du réseau,
- ✓ participer au minimum une fois par an à une action organisée par le pilote (Rencontres du label, ateliers, éductours, Commissions...).
- ✓ pour les caves et caveaux fournir à minima 2 bouteilles de vin pour les actions de promotion et d'animation du réseau.

Cet engagement est signé pour une durée de trois ans et prendra effet à partir de la date de l'obtention officielle du renouvellement du label par le territoire. En cas de changement de propriétaire ou de gérant, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire.

Fait à : Jonquières

Le : 21/03/22

Signature et cachet :